



# BULLETIN D'INSCRIPTION 2026-2027

## Compagnie de Danse Tous Azimuts

### Informations relatives à l'adhérent(e) n° \_\_\_\_\_

(A remplir par CDTA)

NOM / Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Tél : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

### Planning des cours

| Jour     | Danse   | Cours<br>Adolescents<br>18h00 | Cours<br>Loisir<br>19h15 | Cours<br>Passion<br>20h15 | Cours<br>Performance<br>21h15 |
|----------|---------|-------------------------------|--------------------------|---------------------------|-------------------------------|
| Lundi    | Kizomba |                               |                          |                           |                               |
| Mardi    | Salsa   |                               |                          |                           |                               |
| Mercredi | Bachata |                               |                          |                           |                               |

### Tarifs adhésion et cours

| TARIFS   | SOLO | *DUO |
|----------|------|------|
| Adhésion | 15€  | 30€  |
| 1 cours  | 180€ | 320€ |
| 2 cours  | 320€ | 520€ |
| 3 cours  | 420€ | 720€ |

\* Un couple est représentatif de 2 personnes ayant le même nom ou vivant sous le même toit et participant au même cours.

En couple avec :

|                      |                                              |         |          |
|----------------------|----------------------------------------------|---------|----------|
| Mode de règlement :  | Espèces                                      | Chèques | Virement |
| IBAN / BIC           | FR56 3000 2089 9200 0007 9504 Z71 / CRLYFRPP |         |          |
| Nom de Banque :      |                                              |         |          |
| Numéros de chèques : |                                              |         |          |

### Attestation

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et certifie que les renseignements fournis sont exacts.

Fait à :

Le :

Signature :



# BULLETIN D'INSCRIPTION 2026-2027

## Règlement intérieur

1. Le paiement de l'adhésion et des cours devra se faire en totalité, le jour de l'adhésion, en espèces ou par chèque bancaire (1, 2 ou 3 chèques différents). Les chèques des cours seront encaissés aux dates suivantes : début octobre, début novembre et début décembre. L'année commencée est due dans sa totalité.
2. Les cours seront maintenus sous réserve d'un nombre minimum de participants.
3. Pour chaque cours, l'association s'engage à délivrer 30 semaines de cours dans l'année.
4. En fonction des besoins des autres associations ou de la Mairie, le lieu des cours peut être temporairement modifié. Les adhérents seront prévenus à l'avance de ce changement. Éventuellement une nouvelle date pourra être proposée.
5. Les cours sont suspendus pendant les vacances scolaires.
6. Cependant, en cas d'impossibilité d'assurer des cours en raison du professeur ou de la disponibilité de la salle, des cours de rattrapage peuvent être proposés y compris pendant les vacances scolaires.
7. Si à la fin de l'année, les 30h de cours ne sont pas respectées par l'association, chaque heure manquante sera remboursée à raison de 1/30ème du montant total du cours.
8. La non fréquentation des cours, quel que soit le motif, ne pourra entraîner aucun remboursement ni partiel ni total.
9. En cas d'accident, l'adhérent est tenu de le déclarer dans les 48 heures, l'assurance couvrant les dommages engageant la responsabilité civile. Cette assurance ne peut fonctionner en cas de non-respect du règlement intérieur.
10. En cas de vol, l'association décline toute responsabilité.
11. Les adhérents s'engagent à venir de façon régulière au cours. Des chorégraphies peuvent être travaillées pendant plusieurs cours, une trop longue absence serait nuisible au bon déroulement du cours. L'animateur se réserve le droit de refuser ces adhérents jusqu'à la prochaine chorégraphie.
12. Les informations personnelles recueillies sont nécessaires pour une adhésion. En application des articles 39 et suivant la loi du 6 janvier 1978 modifiée, les adhérents bénéficient d'un droit d'accès et de rectification. Dans ce cas, ils doivent s'adresser à un membre du Conseil d'Administration.
13. Des groupes sur les réseaux sociaux ou autres pourront être créés pour partager les vidéos qui seraient faites pendant les cours ou pendant les soirées à thème. Ces groupes sont fermés. Seuls les élèves du cours, l'animateur et les membres du conseil d'administration auront accès à ces vidéos Si un adhérent ne souhaite pas apparaître il doit le spécifier directement à un membre du CA. Toute publication en dehors de ces groupes est interdite.
14. l'adhérent s'engage à respecter les consignes sanitaires et de sécurité en vigueur dans la salle qui nous est mise à disposition par la mairie de Neauphle le château. Le non-respect de ces obligations peut conduire à l'exclusion de l'adhérent sans possibilité de remboursement.

## Lieu des cours

Maison Des Associations, 53 avenue de la République - 78640 Neauphle le Château

## Mentions légales

Nom de l'association : Compagnie de Danse Tous Azimuts  
Statut : Association à but non lucratif de loi 1901  
R.N.A. n° W782002746

Mail : [cdtousazimuts@gmail.com](mailto:cdtousazimuts@gmail.com)  
[www.facebook.com/CDTTA](https://www.facebook.com/CDTTA)